

Paris, le 12 septembre 2024

ALLÈGEMENTS DES PROGRAMMES DE SES : SUD ÉDUCATION RÉCLAME UNE CLARIFICATION ET DE LA CONCERTATION

Après de multiples alertes de la part des organisations syndicales et professionnelles et une grève du grand oral, le ministère de l'Éducation nationale a annoncé en fin d'année scolaire dernière d'alléger le programme de Sciences économiques et sociales pour la classe de terminale. SUD éducation a été reçu au ministère avec les autres organisations syndicales afin d'échanger sur ce sujet.

Cet allègement était réclamé et attendu. Il signe toutefois un aveu d'échec de la part du ministère : si un quart du programme peut être supprimé, c'est donc bien qu'il était intenable et mal conçu dès le départ., néanmoins SUD éducation dénonce à la fois le choix des chapitres supprimés et le fait que celui-ci ait été fait de manière totalement verticale sans aucune concertation. Les suppressions portent en effet sur les chapitres qui traitent du rôle de l'Etat et de la protection sociale dans la justice sociale avec des questions comme la fiscalité, le financement de la protection sociale et des services publics et leur rôle dans la réduction des inégalités. De même, la réflexion sur les discriminations disparaît, ainsi que le chapitre concernant l'école et les inégalités scolaires alors même que ce chapitre permet aux élèves de réfléchir sur leur propre parcours, de gagner en réflexivité et de se forger une culture de citoyen·ne éclairé·e sur le rôle fondamental joué par l'école dans notre société.

Les coupes décidées par le ministère sont d'abord idéologiques et portent sur des chapitres qui permettent aux élèves de réfléchir aux inégalités et aux discriminations.

De même, SUD éducation dénonce la frivolité du ministère qui a annoncé via les corps d'inspection l'allègement des programmes pour la session 2025 du bac par mail aux enseignant·es mais n'a toujours pas publié de textes réglementaires officiels alors même que l'année scolaire est entamée. SUD éducation a exigé du ministère la publication rapide de la note de service.

Enfin, le ministère a annoncé aux organisations syndicales son projet de pérenniser cet allègement. Il signe en effet un aveu d'échec de la part du ministère : si un quart du programme peut être supprimé, c'est donc bien qu'il était intenable et mal conçu dès le départ. Pour SUD éducation, il est nécessaire d'acter durablement l'absolue nécessité d'un allègement de ce programme trop dense, néanmoins, cet allègement doit être le fruit d'une consultation des enseignant·es et retravaillé. SUD éducation a par exemple pointé auprès du ministère de l'Éducation nationale la nécessité de remédier à la place insuffisante de la question environnementale et à revoir son traitement qui est très orienté idéologiquement : le solutionnisme technologique est en effet mis en avant dans les programmes sans recul critique.

Pour SUD éducation, il faut concerter largement les enseignant·es sur la manière dont elles et ils souhaiteraient voir les programmes allégés et il faut permettre aux enseignant·es, aux universitaires ainsi qu'aux organisations professionnelles telle que l'APSES, et aux syndicats de travailler ensemble sur cette refonte.